

DESTINATAIRES :	Tout le personnel clinique du CISSS de la Montérégie-Ouest.
EXPÉDITEURS :	Priscilla Fortier, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers – Volet DPJASP (intérim)
DATE :	2024-05-01
OBJET :	Déploiement d'outils cliniques pour le dépistage des virus respiratoires (COVID-19, Influenza et VRS)

Le CMDP a entériné la **révision de l'ordonnance collective OC-6073** qui a maintenant pour titre : OC-6073 *Initier un test diagnostique pour le virus du SARS-CoV-2, l'Influenza A, B ou le VRS*.

De plus, suite à la modification de l'activité réservée à la profession infirmière d'initier des mesures diagnostiques à des fins de dépistage dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique, les infirmières peuvent désormais initier un test diagnostique pour le dépistage des virus respiratoires. C'est pourquoi une **règle de soins infirmiers (RSI-6033) a également été entérinée** par le Comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers du CISSSMO. Associé à ces deux outils, le formulaire clinique CLI-60307 a été révisé et harmonisé afin qu'un seul formulaire soit utilisé à l'échelle du CISSSMO.

Les outils cliniques sont **disponibles dès aujourd'hui le 1^{er} mai 2024** via la plateforme Intranet du CISSSMO :

- [OC-6073 Initier un test diagnostique pour le virus du SARS-CoV-2, l'Influenza A, B ou le VRS](#)
- [RSI-6033 Initier un test diagnostique pour le virus du SARS-CoV-2, l'Influenza A, B ou le VRS](#)
- [CLI-60307 Collecte de données pour le test de dépistage de virus respiratoire](#)

MODALITÉS D'APPLICATION :

L'ordonnance collective s'applique dans les secteurs hospitaliers, les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et URFI, dans les maisons des aînés et maisons alternatives (MDAMA), dans les maisons régionales pour jeunes adultes polyhandicapés (MRJAP) ainsi qu'auprès des travailleurs de la santé et personnel en contact direct avec la clientèle du CISSSMO.

La règle de soins s'applique à tous les autres secteurs non concernés par l'OC, soit les secteurs hors hospitaliers du CISSSMO. Pour les secteurs de la DPD, qui ont une mission régionale, la RSI s'applique.

DÉPLOIEMENT ET ANNULATION :

À compter du 1^{er} mai 2024, date du déploiement de l'ordonnance collective, de la règle de soins infirmiers et du formulaire clinique, les outils cliniques anciennement en vigueur seront annulés. L'annulation inclut les outils nommés dans le tableau ci-dessous et tout autre outil (OC, protocole ou ordonnance permanente) traitant sur ces sujets.

Les gestionnaires sont responsables de retirer les outils annulés de leur milieu et de bien diffuser l'information à leurs équipes.

Annulation d'outils cliniques existants (liste non exhaustive)	
Secteurs	Annulation
Jardins-Roussillon	• Ordonnance collective-Dépistage de l'influenza dans un contexte de suspicion d'éclosion

Annulation d'outils cliniques existants (liste non exhaustive)	
Secteurs	Annulation
Vaudreuil-Soulanges	Ordonnance collective-OC-22-Initier un dépistage de l'Influenza
CISSS Montérégie-Ouest	- CLI-60377 Dépistage COVID-19 pour la clientèle gériatrique en RI-RTF-RPA-SAD - CLI-60595 Dépistage Covid-19 - Influenza -VRS usagers symptomatiques en CDD - DIR-10341 Dépistage influenza en CDD - DIR-10361 Conduite afin d'effectuer un test diagnostique pour le virus du SARS-CoV-2 en CDD

SOINS INFIRMIERS :

De plus, nous vous rappelons que lors de l'initiation de l'OC ou de la RSI, l'infirmière doit obligatoirement inscrire son numéro de permis de l'OIIQ.

Pour plus d'information, nous vous invitons à visionner la formation :

- [ENA # 15804 – Dépistage des virus respiratoires.](#)

L'équipe de la DSIEU demeure disponible et nous vous encourageons à communiquer avec l'infirmière clinicienne support à la pratique clinique ou la conseillère en soins infirmiers de votre secteur pour du soutien personnalisé.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

PF